

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Suffrages exprimés</i> : 14	<i>Pour</i> : 14 (11+3 procurations)	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-sept, le 12 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 04 janvier 2017

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>POUR (procuration)</i>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	<i>POUR (procuration)</i>	ROUMAT Gérard	<i>POUR Procuration</i>

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. Gérard ROUMAT (procuration donné à Laurent PIALHOUX)
M. Francis METIFEU (procuration donnée à Pierre PEYRAZAT)
Mme Patricia CHABOT-LALAY (procuration donnée à Bernard BAZINET)

ABSENTS : M. Jean-Gérard ABBES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie MALLEMANCHE

2017-02 : Avenant Lot 7 Travaux au Foyer Rural

Dans le cadre de la réhabilitation énergétique du Foyer Rural, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre en place un isolant sous chape. En effet, la hauteur de chape existante découverte après piquage permet une isolation complémentaire sous les zones carrelées.

Pour ce complément d'isolation non prévu au marché initial et dont la plus-value s'élève à 987,00 € HT, soit 8% du montant du lot, il convient de signer un avenant pour le lot n°7

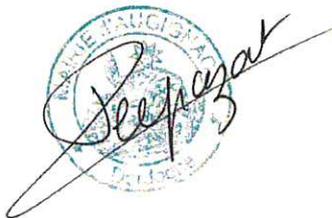
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Le Montant des travaux fixé à l'Acte d'Engagement est porté de 11 715 € 40 HT à 12 702 € 40 soit 15 242 € 88 TTC.

Le CCAP (cahier des charges) initial n'est pas modifié par le présent avenant.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 13 janvier 2017.
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT




Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 13/01/2017

